

## Les Cahiers de droit



GUY HAARSCHER (dir.), *Chaim Perelman et la pensée contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 1993, 491 p., ISBN 2-8027-0880-5.

Bjarne Melkevik

Volume 36, Number 3, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043356ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043356ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Melkevik, B. (1995). Review of [GUY HAARSCHER (dir.), *Chaim Perelman et la pensée contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 1993, 491 p., ISBN 2-8027-0880-5.] *Les Cahiers de droit*, 36(3), 757–759. <https://doi.org/10.7202/043356ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

aux appels d'offres et celle des appels d'offres consécutifs.

L'étude de M<sup>e</sup> Bernard Tremblay traitant des examens médicaux liés à l'emploi est une synthèse d'une soixantaine de pages qui débordent le champ du droit scolaire. L'auteur rappelle l'ensemble des dispositions applicables à cette question de même que la jurisprudence pertinente.

M<sup>e</sup> Côte Dupont est l'un des grands spécialistes du droit scolaire au Québec. Son étude porte sur la mise en place des commissions scolaires linguistiques au regard de l'article 93 de la Constitution et de l'article 23 de la Charte canadienne selon la jurisprudence récente de la Cour suprême. L'auteur expose avec clarté l'état du droit en analysant les deux arrêts dominants de la Cour : *le Renvoi relatif à la Loi sur l'Instruction publique de 1993* et l'arrêt *Mahe*.

Ce texte est certes celui qui se rattache à l'événement le plus spectaculaire des dernières années en droit scolaire, soit l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, qui remplace une loi qui n'avait pas été refaite depuis 1898. L'auteur se contente d'une présentation objective sans mentionner les difficultés qui résulteront de l'arrêt de la Cour suprême quant au statut particulier des commissions scolaires de Montréal et de Québec. L'arrêt de la Cour suprême constitue en fait un obstacle majeur à l'avènement d'une réforme tant attendue au Québec. Nous renvoyons le lecteur aux observations que nous avons déjà publiées à ce sujet<sup>1</sup>.

Ce recueil des *Développements récents en droit scolaire* fait partie d'une série qui complète bien les ouvrages parus dans cette discipline importante du droit scolaire en plein essor.

Patrice GARANT  
Université Laval

GUY HAARSCHER (dir.), Chaim Perelman et la pensée contemporaine, Bruxelles, Bruylant, 1993, 491 p., ISBN 2-8027-0880-5.

Des spécialistes venus d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Amérique du Nord et d'Australie tentent dans le présent ouvrage de faire le point sur le rôle et l'influence de Chaim Perelman. Il s'agit des actes du colloque tenu du 17 au 19 octobre 1991 à l'Université libre de Bruxelles et consacré à l'influence de la pensée de Perelman sur la philosophie et les sciences humaines. Perelman était en fait aussi bien un juriste et un logicien qu'un philosophe. Il a, fait assez rare, su combiner, faire fructifier et surtout enrichir toutes ses disciplines.

L'ouvrage englobe des contributions d'une pluralité de disciplines allant, bien sûr, de la philosophie du droit et de la science juridique à la philosophie proprement dite, la théorie politique, des études littéraires, la logique et l'éthique. C'est le trente-cinquième anniversaire, en 1991, de la publication du *Traité de l'argumentation*, que Perelman écrivait en collaboration avec Lucie Olbrechts-Tyteca, qui représente le point d'appui commun pour la réflexion sur la pensée perelmanienne sans pour autant être réductible à celle-ci. Nous sommes plutôt frappé par la diversité dont témoignent les 29 contributions, dont 11 sont en langue anglaise.

L'ouvrage débute avec l'introduction du directeur, Guy Haarscher, « Qu'est-ce que le « perelmanisme » ? » Haarscher réfléchit sur la signification de la pensée perelmanienne pour notre contemporanéité. Sur ce qui est mort et ce qui est vivant dans l'œuvre perelmanienne. Il insiste sur la façon dont Perelman a été obligé d'abandonner son scepticisme positiviste initial au profit d'une réhabilitation du raisonnable. Comment il a eu l'intuition d'un « auditoire universel » comme modèle du raisonnable en droit. Haarscher critique pourtant Perelman de maintenir la position dissymétrique caractéristique du moraliste réfléchissant à *propos* du monde.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à Perelman et au droit. Celle-ci est

1. P. GARANT, « La réforme scolaire, la confessionnalité et l'imbroglio constitutionnel », (1994) 35 (1) C. de D. 113-131.

ensuite divisée en deux sections : la première est intitulée « Philosophie du droit et théorie de la justice », la seconde, « Logique juridique ». Nous voulons insister ici sur cette partie.

Perelman a été un rénovateur de la philosophie du droit. Avec son collègue français Michel Villey, il a profondément marqué la philosophie du droit francophone depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui. Toutes les contributions consacrées à la philosophie du droit et à la théorie de la justice nous le prouvent. Ainsi Jan M. Broekman, dans un essai fort intéressant ayant pour titre « Poetic Justice and Perelman », tend-il à voir comment l'idée de justice poétique peut nous servir pour approcher le caractère mimétique du droit. George C. Christie, pour sa part, poursuit ses réflexions avec son texte « The Universal Audience and the Law ». Sankuku Eguiti nous entretient sur « L'influence de Ch. Perelman sur la pensée juridique au Japon », Romain Laufer sur l'« Actualité de l'empire rhétorique : histoire, droit et marketing » et Mieczyslaw Maneli sur « Perelman's New Rhetoric as Philosophy and Methodology for the Next Century ». De leur côté, François Ost et Michel van de Kerchove traitent le sujet suivant : « De la théorie de l'argumentation au paradigme du jeu. Quel entre-deux pour la pensée juridique ». Stamatios Tzitzis aborde le thème qui suit : « Droit et valeurs. Perelman entre tradition et modernité ». Enfin, Eugène Kamenka et Alice Erh-Soon Tay se penchent sur l'aspect suivant : « The Law as Reasonable : Applying Perelman's Dictum to Common Law and to Continental Civil Law ».

Ce sont là des articles de pointe dans le domaine. Cette section constitue donc une contribution majeure aux champs d'investigation de la philosophie du droit. Plusieurs de ces textes ont bien le mérite à la fois de réactualiser la pensée perelmanienne et de la dépasser.

L'ouvrage de Perelman intitulé « Logique juridique. Nouvelle rhétorique » (Paris, 1976) est aujourd'hui le livre de référence privilégié en logique juridique. Rien de surprenant que

la deuxième section de la première partie du volume de Haarscher tente de réfléchir sur sa signification et son surpassement. Nous y trouvons un article de Ghita Holmstrom-Hintikka sur « Practical Reason, Argumentation and Law », d'Andrée Lajoie, Régine Robin et Sébastien Grammond sur « Les représentations de « société libre et démocratique » chez Dickson : la rhétorique dans les décisions judiciaires canadiennes », de Charles Leben sur « Le principe d'égalité devant la loi et la théorie de l'interprétation judiciaire », de Marijan Pavcnik sur « One or more Possible Solutions ? » et de François Terré sur « L'office du juge et la rhétorique. L'apport de Perelman ».

Nous avons surtout apprécié l'article du professeur Leben. Il tente en effet de défendre Perelman contre différentes formes de néopositivisme juridique de plus en plus puissantes en France. Ses réflexions sur les courants « réalistes », sur Michel Troper, sont en ce sens exemplaires.

La deuxième partie de l'ouvrage est intitulée « Perelman, l'argumentation et les sciences humaines ». Elle est divisée en trois sections, soit « Logiques formelles et non formelles », « Philosophie, éthique et théorie de la littérature » et « Théorie politique ».

Toute personne qui s'intéresse à la logique trouvera dans la première section des articles fort intéressants qui peuvent lui permettre d'approfondir ses lectures de logique juridique. On observera cependant immédiatement la différence entre les deux disciplines.

La deuxième section est par contre beaucoup plus hétéroclite, et le juriste s'intéressera sûrement plus aux articles sur l'éthique. Nous nous permettons de mentionner les noms de Tomas Gil, Luc J. Wintgens et Miguel Reale.

Dans la troisième section, consacrée à la théorie politique, nous observons, entre autres, l'article de Letizia Gianformaggio sur « La tolérance libérale dans la pensée de Chaïm Perelman ». Un article d'actualité si

l'on considère que l'UNESCO a déclaré 1995 l'année internationale de la tolérance.

L'ouvrage représente donc une contribution importante à nos connaissances philosophiques et juridiques, notamment la contribution perelmanienne. Si les actes de colloque sont, en règle générale, disparates, ce que le présent ouvrage ne contredira pas, il importe de souligner le haut niveau des contributions.

Le seul bémol que nous voulons mettre concerne l'introduction du directeur du livre, Guy Haarscher. En voulant initier les lecteurs au prétendu « perelmanisme », Haarscher évite de se poser la question s'il ne rendrait pas service aux lecteurs en utilisant l'introduction pour faire connaître davantage Perelman, ses travaux, son évolution, ses débats, son environnement intellectuel, etc. Nous apprendrons en fait plus chez des auteurs qui évoquent leurs rencontres avec Perelman (par exemple: Eugène Kamenka et Alice Erh-Soon Tay, François Terré) que chez Haarscher.

Nous recommandons fortement l'ouvrage sous la direction de Haarscher à tout lecteur avisé s'intéressant à la philosophie du droit, à la logique juridique et à la rhétorique juridique.

Bjarne MELKEVIK  
Université Laval

CENTRE DE TRADUCTION ET DE DOCUMENTATION JURIDIQUES, *Lexique des lois et des règlements de l'Ontario/Lexicon of Ontario Statutes and Regulations*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 1993, 1 540 p., ISBN 2-89442-018-8.

My first reaction in opening the LEXICON of Ontario Statutes and Regulations was disbelief: 50,000 entries! Just two years before, I had reviewed the Ontario Bilingual Lexicon of Legislative Terms with its 7,805 entries — a parallel work — and was deeply impressed. So, the present edition definitely goes beyond any expectations I could have had.

For an idea of content, a few lines from the introduction are quite sufficient: « The present work contains the results of a scanning of all the *Revised Statutes of Ontario, 1990* in effect in January 1993 (536 statutes...), together with the most important statutes enacted in 1992 and 1993 (a total of 42) and 11 regulations (p. vii). » Interestingly enough, of the entries retained, the Lexicon « includes only *official terminology* since the *Revised Statutes of Ontario, 1990* and subsequent legislation have been enacted in both official languages. This means that both the English and French versions have equal validity in law (p. vii). »

A typical entry is provided in the introduction and reproduced hereafter:

**cancellation**

rectification, setting aside or  
cancellation (of written instrument)  
(R.S.O. 1990, c. C.43; 108(2) 8).

rectification, annulation ou résiliation

Key word: cancellation

Expression: rectification, setting  
aside or cancellation

Context: of written instrument

Equivalent: rectification, annulation  
ou résiliation

Source (reference): R.S.O. 1990, c. C.43; 108(2) 8. The List of Statutes and Regulations Scanned shows that this is a reference to paragraph 108(2) 8 of the *Courts of Justice Act*, which is chapter C.43 of the *Revised Statutes of Ontario, 1990*.

Thereafter, pages xi to xxviii provide the « List of Statutes and Regulations Scanned », definitely a useful tool for researchers, draftspersons and translators. Then follows the Lexicon: in all 1,504 pages of alphabetically cataloged terminology, but only from English into French which will obviously reduce the work's utility for people traveling from